



## DELIBERATION

N° SP\_2026\_04\_007

### SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 AVRIL 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

---

#### 1ERE COMMISSION

SERVICE : Pôle patrimoine départemental et mobilités/Direction des bâtiments

---

**OBJET : Budget annexe de production d'énergies renouvelables - Budget primitif 2026**

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME LEOMENT.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. GERAUDIE ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; M. LARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme TLEMSANI ; Mme PAULET, excusée, a donné délégation de vote à Mme TUYERAS ; M. PIRONNEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme MARCOUX-LESTIEUX.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget annexe de production d'énergies renouvelables pour 2026.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		231 000 €		36 725 €
Recettes		231 000 €		36 725 €

## **RAPPORT**

En application de la Décision modificative n°2, une régie, dotée de la seule autonomie financière, a été créée au 1<sup>er</sup> novembre 2020 afin d'assurer l'installation et l'exploitation de production d'énergies renouvelables.

Les propositions 2026 du budget annexe relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti départemental sont présentées ci-après en montants hors taxes.

### **A – Investissement**

Les dépenses réelles prévues pour l'année 2026 en termes d'études et de travaux sont évaluées à 170 725 €. Elles permettront d'engager :

- les frais d'études spécifiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du collège d'Aixe-sur-Vienne, de la Maison du Département (MDD) Coty ainsi qu'à la piscine de Saint-Pardoux ;
- les travaux de pose de panneaux au collège de Saint-Germain-les-Belles, à la MDD de Nantiat ainsi que l'achèvement des travaux au collège de Rochechouart et le solde de l'opération relative à la salle d'athlétisme couverte.

Hors écritures liées aux amortissements et à la résorption d'avance, les recettes d'investissement pour l'année 2026 sont évaluées à 170 569 €. Elles proviendront :

- de subventions à hauteur de 434,26 € ;
- d'une reprise d'excédent de l'année 2025 à hauteur de 148 097,74 € ;
- d'une recette d'équilibre par transfert de la section de fonctionnement d'un montant de 22 037 €.

De plus, des écritures d'ordre d'un montant respectif de 10 275 € en dépenses et 10 431 € en recettes sont nécessaires pour la prise en compte des amortissements des subventions et des biens.

Enfin, une prévision de 50 000 € en dépenses et en recettes est prévue pour la résorption des avances.

### **B – Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement intégrant les coûts d'exploitation et taxes sont estimées à 36 725 € pour l'année 2026, dont 22 037 € de transfert à la section d'investissement.

Les recettes, estimées à 36 725 €, seront en partie issues :

- de la prime liée à l'autoconsommation avec vente de surplus des installations sur les collèges d'Isle et de Saint-Sulpice-les-Feuilles à hauteur de 2 660,34 € ;
- de la revente du surplus d'électricité des installations des collèges d'Isle et Saint-Sulpice-les-Feuilles et des garages départementaux à hauteur de 11 100 € ;
- de la reprise d'excédent de l'année 2025 à hauteur de 12 682,76 € ;
- du solde correspondant à des opérations de fin de gestion (arrondi TVA).

De plus, des écritures d'ordre respectivement de 10 431 € en dépenses et 10 275 € en recettes sont nécessaires pour la prise en compte des amortissements des subventions et des biens.

### **DECISION**

Vu les articles L. 1612-12 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 22 juin 2018 approuvant les propositions d'actualisation de la démarche environnementale appliquée sur son patrimoine bâti dans le cadre de ses futurs projets de construction et dans les programmes d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants et de leurs équipements ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 octobre 2020 décidant de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de l'installation et de l'exploitation d'une activité de production d'énergies renouvelables sur les sites départementaux ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 octobre 2020 approuvant la poursuite des démarches pour l'installation de panneaux photovoltaïques en maîtrise d'ouvrage directe sur différents sites départementaux et autorisant le Président à consulter des tiers investisseurs permettant la passation de baux emphytéotiques administratifs pour la mise en place de modules photovoltaïques sur les toitures de bâtiments départementaux techniquement compatibles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe de Production d'énergie renouvelable approuvé par le Conseil départemental en séance du 2 avril 2026 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### DECIDE

d'adopter le projet de BP du budget annexe de Production d'énergie renouvelable pour 2026 tel que présenté dans le rapport ci-dessus et détaillé en annexe et dont la balance générale s'établit comme suit :

Dépenses - recettes	Reports	BP 2026	BP 2026 +reports
Dépenses d'investissement	0 €	231 000,00 €	231 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	0 €	36 725,00 €	36 725,00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>0 €</b>	<b>267 725,00 €</b>	<b>267 725,00 €</b>
Recettes d'investissement	148 097,74 €	82 902,26 €	231 000,00 €
Recettes de fonctionnement	12 682,76 €	24 042,24 €	36 725,00 €
<b>Recettes totales</b>	<b>160 780,50 €</b>	<b>106 944,50 €</b>	<b>267 725,00 €</b>

d'arrêter aux montants figurant dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération les autorisations de programme pour les dépenses d'investissement faisant l'objet d'un vote en autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget annexe de Production d'énergie renouvelable.

41 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELENOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. GERAUDIE), M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LARCHER (délégation de vote à Mme MANUS), Mme LARDY (délégation de vote à Mme TLEMSANI), M. LEBLOIS, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET (délégation de vote à Mme TUYERAS), M. PIRONNEAU (délégation de vote à Mme MARCOUX-LESTIEUX), Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

1 absent / excusé sans procuration : Mme LHOMME LEOMENT.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE